

**Le bulletin  
d'information de la  
délégation 35**

40, rue Danton  
35700 Rennes.  
02.99.84.26.66.

Bonnes Vacances



**Édito**

Cher(e)s ami(e)s, cher(e)s adhérent(e)s,

Je débute cet éditto sous le nouvel emblème de notre association. Le 18 avril dernier, en effet, l'A.P.F. est devenue APF France handicap, signe d'un nouvel élan et d'une plus grande ouverture (lire p.8)

Comme par le passé vous saurez sous cette nouvelle bannière faire montre d'implication et de militantisme pour porter les valeurs de notre mouvement. Je salue, à cette occasion, votre engagement actif et sans faille à nos côtés, au sein de notre Délégation et souligne aussi la qualité de l'accompagnement de notre équipe de salariés.

Dans les mois qui viennent nous serons amenés à poursuivre et à finaliser le travail autour de 2 axes :

- Faire nôtre le nouveau projet associatif d'APF France handicap, voté lors du congrès de Montpellier en juin dernier, le faire vivre et l'améliorer lors des rendez-vous qui auront lieu chaque année ;
- Mettre en œuvre localement ce projet associatif en commençant par l'élaboration du plan d'action départemental, auquel vous avez peut-être participé lors des consultations organisées sur le département. Il sera présenté lors de notre assemblée départementale d'octobre prochain.

Nous resterons également vigilants sur la politique de notre gouvernement envers les personnes en situation de handicap notamment au niveau des ressources (réforme de l'AAH), de la compensation, du logement (loi ELAN) et de l'accessibilité (baromètre national d'APF France handicap). Autant de sujets sur lesquels, ensemble, nous continuerons à agir, sans baisser les bras, dans notre département (caravane de l'accessibilité, actions de mobilisation...) afin de faire entendre les revendications que porte APF France handicap pour une société inclusive.

En ce début d'été, je vous souhaite à tous, adhérents, militants, salariés, bénévoles..., d'excellentes vacances et vous invite à participer aux activités diverses, de loisirs notamment, qui se poursuivront pendant cette période (voir p.19).

Patrick Aubry,

Représentant du Conseil APF France handicap de Département.

**SOMMAIRE**

**Page 1 :**

- ♦ **Édito , sommaire, agenda**

**Pages 2 à 7 :**

- ♦ **Actualités Nationales** à la Une : logement, chômage, retraite anticipée ;  
brèves : politique, autonomie, ressources, éducation, emploi.

**Pages 8 à 10 :**

- ♦ **Infos nationales APF** nouveau nom, mobilisation, baromètre, Wheeliz, rencontre jeunes, publications.

**Pages 11 à 13 :**

- ♦ **Infos territoriales :** rencontre interrégionale, APEA de Redon, écoles, métro rennais.

**Pages 14 à 19 :**

- ♦ **Infos DD35 :**  
- opérations ressources ;  
- Groupes Initiatives et Groupes Relais : caravane de l'accessibilité, fête du sourire,  
- Manifestations festives, formation aux 1ers secours, annonce  
- Agenda des sorties et activités ;

**Pages 20 et 21 :**

- ♦ **Journées Découvertes**
- ♦ **Page portrait** MT Chopin, IEM de Redon

**Pages 22 à 24 :**

- ♦ **Culture, sports**
- ♦ **Divertissement**
- ♦ **Infos pratiques.**

**Ne manquez pas :**

- ♦ A la Une : un grand Élan en arrière (p.2)
- ♦ L'agenda de l'été (p. 19)



**La délégation sera fermée du 6 au 15 août inclus**

Retrouvez ce numéro et sa version audio sur le site de la délégation: <https://apf-francehandicap35.org/>



/ A LA UNE

• Avis de tempête sur l'accessibilité des logements neufs

Le projet de loi « ELAN » prévoit d'abaisser à 10 % la part de logements accessibles aux personnes handicapées dans les immeubles neufs, remettant ainsi en cause le principe d'accessibilité universelle inscrit dans la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées



Aujourd'hui

la loi oblige lors de la construction de bâtiments de rendre accessibles tous les logements. Pas de dérogation possible sauf lorsque le bâtiment n'a pas d'ascenseur : l'obligation d'accessibilité ne porte plus alors que sur les logements en rez-de-chaussée.

Concrètement, les appartements sont donc conçus de telle sorte qu'une personne en fauteuil puisse y entrer et accéder à la cuisine, au séjour, à une chambre au moins, aux W.-C et à la salle de bains. Actuellement, sur les 45 000 logements HLM

construits chaque année, 23 000 peuvent accueillir une personne en fauteuil roulant : tous les appartements en rez-de-chaussée des petits immeubles et la totalité des appartements des immeubles de plus de 3 étages avec ascenseur.

Demain

Avec l'application du quota de 10 %, ce chiffre tomberait à 4 500. Il s'agit pour le président de la République de baisser le coût de construction des logements. Et pour lui, cela passe par une diminution des normes. Même si cela

va à l'encontre des besoins des personnes handicapées.

Qu'en disent nos parlementaires ?

À noter que seul un député (La République) a voté contre la loi Élan dans notre territoire 35-56, tous les parlementaires de La République En Marche (LREM) ont voté pour, tout comme les Socialistes. JC Larsonneur (LREM) pour le 29 aura surpris tout le monde : beaucoup d'interventions dans la presse montrant sa déception sur ELAN ... mais il a voté pour !

Pas 10% mais seulement 4% en réalité !

En France, 40% des logements construits ont 4 étages au-dessus du rez-de-chaussée (R+4), seuil qui déclenche l'obligation d'un ascenseur et par conséquent le respect de la réglementation accessibilité. Les 60% autres ne sont pas obligatoirement rendus accessibles hormis les logements en rez-de-chaussée. Par conséquent, le quota de 10% prévu à l'article 18 du projet de loi ELAN s'appliquera demain seulement 4% de logements accessibles. Pas 10% mais seulement 4% en réalité !

• Le chômage des travailleurs handicapés continue d'augmenter

Fin 2017, ils étaient 513 000 : deux fois plus qu'il y a 7 ans ! Et cette augmentation est deux fois plus rapide que dans le reste de la population. Pourquoi? parce que le marché de l'emploi ne parvient pas à intégrer les personnes devenues handicapées en raison du vieillissement de la population mais aussi de l'intensification des conditions de travail (+300 000 en deux ans)

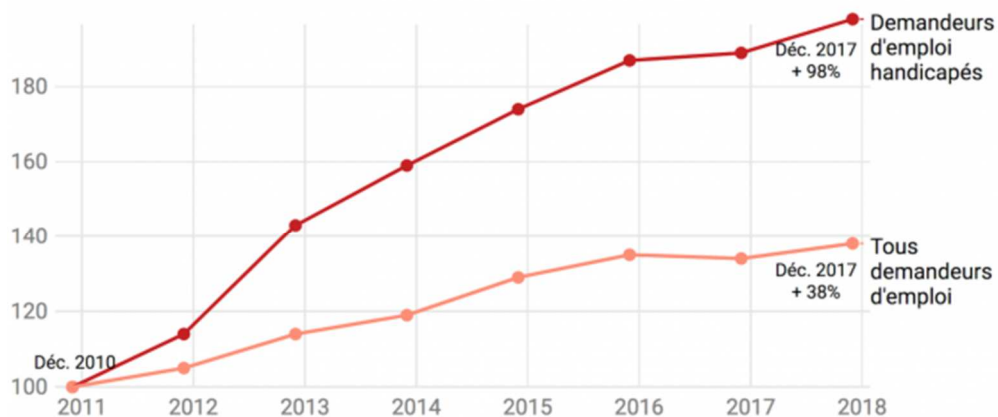


Chart: faire-face.fr • Source: Agefiph • Get the data • Created with Datawrapper

## Comment partir en retraite anticipée quand on souffre d'un handicap ?

**L'obtention de sa retraite anticipée à taux plein est soumise à trois conditions :**

**J**ustifier d'une durée totale d'assurance au titre de périodes travaillées au regard de son année de naissance. Une majoration peut être accordée si la personne a eu des enfants ( 3 au moins).

Exemple, pour une personne née en 1964 souhaitant partir à la retraite à 57 ans, on prend en compte 109 trimestres.

**A**voir cotisé un certain nombre de trimestres pour obtenir sa retraite anticipée. En reprenant l'exemple de notre personne née en 1964, elle doit avoir cotisé 89 trimestres pour obtenir sa retraite à taux plein.



**J**ustifier, durant sa vie active, d'une incapacité permanente de 50% au minimum ou de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).

### Ce qui a changé depuis septembre 2017

- **Les travailleurs handicapés ayant un taux d'incapacité d'au moins 80 %**, au moment de la demande de liquidation de la pension de retraite, qui ne disposent pas de tous les justificatifs nécessaires de reconnaissance de leur incapacité, peuvent faire valider une partie de ces périodes par une commission médicale, placée auprès de la Cnavts (Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés), Cette commission a pour fonction d'examiner les dossiers posant problème afin de déterminer si la retraite anticipée peut être accordée . La demande doit être adressée à la caisse ou au service chargé de la liquidation de la pension de retraite. Il faut fournir les pièces permettant de justifier d'un taux d'incapacité d'au moins 80 % au moment de la demande de liquidation de la pension ainsi qu'un dossier à caractère médical permettant d'établir l'ampleur de l'incapacité, sous pli fermé portant la mention "confidentiel -secret médical".

### ALERTE!

Les travailleurs handicapés pouvant actuellement bénéficier dès 55 ans d'une retraite à taux plein en validant moins de trimestres cotisés pourraient perdre ce droit dans le cadre de la nouvelle réforme des retraites qui devrait entrer en vigueur en 2025. En effet, le projet de loi prévoit d'unifier en un seul régime les 42 existants, sur le principe d'égalité totale, quel que soit le statut du cotisant ou la période de cotisation.

- **Pension d'invalidité et pension de retraite, un délai de six mois pour les assurés en recherche d'emploi**

Un autre décret publié au Journal officiel du même jour aménage la transition entre pension d'invalidité et pension de vieillesse pour les personnes en recherche d'emploi alors qu'elles ont atteint l'âge légal de départ à la retraite(62 ans). Ces personnes en recherche d'activité qui exerçaient une activité professionnelle 6 mois avant leur 62 ans pourront continuer à être bénéficiaire de la pension d'invalidité encore 6 mois après l'âge légal de départ à la retraite.

Mais si, à l'issue de ce délai, ils n'ont pas retrouvé d'emploi, la pension d'invalidité sera alors transformée-en pension de vieillesse pour inaptitude.

Renseignements : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16337>

## ● POLITIQUE DU HANDICAP

### ●● Un nouveau rapport sur la simplification administrative

Un nouveau rapport de simplification du parcours administratif des personnes en situation de handicap a été remis fin mai au 1er ministre (le rapport «Taquet-Serres»). Il propose, d'une part, de changer de mode de fonctionnement et de faire confiance a priori aux demandeurs handicapés dans leurs relations avec les administrations et, d'autre part, que les

prestations attribuées par les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) soient accordées à titre définitif aux personnes dont le handicap n'est pas évolutif. Plus globalement, il demande davantage de transparence dans les décisions prises. Le rapport formule 113 propositions dont une partie peut être rapidement mise en œuvre sans apport budgétaire,

d'autres nécessitant des modifications législatives ou réglementaires, ainsi que des crédits supplémentaires. Aucune décision n'a été annoncée à cet égard.



### ●● Les MDPH à bout de souffle...

Dans le cadre d'une mission de simplification administrative, 70 députés se sont rendus dans près de la moitié des MDPH (Maisons Départementales des Personnes Handicapées), et ont relevé de fortes disparités dans

les décisions rendues d'un département à l'autre, le faible taux de réponse dans le délai légal de 4 mois et un manque de moyens humains et financiers. Un rapport de synthèse de ces visites a été remis à la secrétaire d'État aux

personnes handicapées et devrait être complété par des propositions.

### ●● Le handicap en tête des discriminations

Près d'une réclamation sur 4 reçues par le défenseur des droits concerne les personnes en situation de handicap. Si on ajoute les discriminations liées aux problèmes de santé, on atteint la proportion de 1/3, ce qui confirme le phénomène de progression de l'exclusion sociale des

personnes les plus vulnérables. L'avis publié par le défenseur des droits évoque notamment les inégalités territoriales entre Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) dans les réponses apportées aux demandes et le respect variable selon les collectivités et



administrations des dispositions législatives et réglementaires.

### ●● Les personnes handicapées oubliées par la loi contre les violences sexuelles...



Le projet de loi renforçant la lutte contre les violences sexuelles ne contient aucune disposition concernant celles infligées aux

personnes du fait de leur handicap. A l'exception du rappel des dispositions en matière de discrimination, l'étude d'impact annexée au projet de loi n'évoque pas le handicap et aucune fiche diagnostic handicap n'est

jointe malgré la demande du 1er ministre de prévoir un volet handicap dans chaque action ministérielle qui le nécessite.



## ● AUTONOMIE ET COMPENSATION

### ●● On touche le Fonds !

Créé par la loi de février 2015, le Fonds de compensation est destiné à couvrir la somme restant à la charge d'un bénéficiaire après la mise en œuvre des aides légales. Mais le fonctionnement du Fonds a toujours été bancal car les gouvernements successifs se sont obstinés à refuser de publier le décret nécessaire à son organisation (malgré un arrêt du Conseil d'État du

24 février 2016). Aujourd'hui, le 1er ministre se retrouve sur la sellette puisque une militante toulousaine, Odile Maurin, l'a assigné au Tribunal Administratif pour demander réparation de cette situation préjudiciable pour les usagers. Le gouvernement a alors trouvé une solution simple pour régler le problème : elle incite le député Berta à déposer une proposition de



loi supprimant le Fonds de compensation !

### ●● Nouvelle loi sur la PCH ?



Le projet de loi de réforme de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) devrait supprimer la barrière d'âge empêchant une personne, dont le handicap est survenu avant ses 60 ans, de pouvoir obtenir la PCH après ses 75 ans (environ 10 000 personnes concernées). Le texte prévoit également de remplacer les actuels Fonds

Départementaux du Handicap par un nouveau dispositif de couverture du montant restant à la charge d'une personne handicapée qui acquiert une aide technique ou fait procéder à l'aménagement de son logement ou d'un véhicule (dispositif en expérimentation pendant 3 ans).

## ● RESSOURCES

### ●● Transports : Nouvelle baisse de 6 millions pour les tarifs sociaux !

Le montant compensé par l'État à la SNCF au titre des tarifs sociaux est de 19,7 millions € pour 2018. Ce montant s'élevait à 25,7 millions € en 2017 et, en 2009 et 2010, à 73,13 millions €, dotation diminuée au fil des années et désormais réduite des deux tiers. Ce forfait global couvre les tarifs sociaux destinés aux familles

nombreuses, abonnements de travail, scolaire, universitaire et apprentissage, congés payés et accompagnateurs de personnes handicapées civiles. Le gouvernement justifie ces évolutions par l'ouverture prochaine à la concurrence des transports de voyageurs. Des tarifs spécifiques devront donc être proposés aux

voyageurs handicapés accompagnés par d'éventuelles entreprises intervenant dans les gares dans le cadre de cette mise en concurrence.



**• RESSOURCES**

La ministre de la santé a évoqué la possibilité

**•• Solidarité : vers un 2ème jour de corvée...**

d'instaurer un 2ème jour de « solidarité », comparable à celui instauré en 2004. Le produit prélevé sur les salaires et les retraites était destiné à alimenter des aides comme la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), les maisons de retraite et les

établissements pour personnes handicapées. Mais une part non négligeable des 3 milliards € prélevés chaque année a fréquemment été utilisée pour d'autres dépenses résultant du transfert de charges par l'État, ou de ponctions destinées à combler le déficit du budget de l'État.

**•• Allocations : baisses tous azimuts à l'étude !**

Le ministre de l'Économie et des Finances a confirmé, fin mai, qu'il envisageait de réduire ou supprimer des allocations et prestations sociales servies à des personnes sans emploi. Il veut arrêter de compenser les inégalités importantes dans notre pays par des aides sociales toujours plus élevées. Ainsi, les critères

d'attribution de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) seraient modifiés et les bénéficiaires contraints à rechercher un emploi. D'autres prestations sont visées, telles les bourses universitaires, l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), l'Aide Personnalisée au Logement (APL), le Revenu de Solidarité Active

(RSA). Il est également prévu un gel des revalorisations annuelles de l'ensemble de ces prestations. Ces mesures pourraient être mises en œuvre dès 2019.

**•• la prime d'activité menacée !**

Le ministre des comptes publics a, lui aussi, dénoncé les aides sociales versées aux personnes les plus pauvres. Il a annoncé, fin mai, que les prestations sociales individualisées

seront très prochainement réformées et il souhaite supprimer la prime d'activité versée aux travailleurs à petit salaire, dont ceux qui travaillent en ESAT. Le ministre oublie toutefois que cette

prestation vise à compenser les bas salaires en apportant un complément de pouvoir d'achat, et permet aux employeurs de maintenir des rémunérations basses.

**•• Allocations revalorisées au 1er avril - L'AAH augmente de 8 € !**

L'Allocation Adulte Handicapé (AAH) est désormais égale à 819 € par mois à taux plein. Une seconde augmentation de 31 € est prévue le 1er novembre prochain. Rappelons que la promesse électorale d'Emmanuel Macron était de porter l'AAH à 900 € par mois fin 2019. L'Allocation

d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) progresse de 1% (de 131,81 € à 1 118,57 € au maximum par mois). Les pensions d'invalidité sont également réévaluées de 1%, mais les pensionnés qui travaillent perdent, depuis juin, la prime d'activité. L'Allocation de Solidarité aux Personnes

Âgées (ASPA, ex-minimum vieillesse) augmente également de 30 €, pour atteindre 833 € mensuels.



## ● ÉDUCATION

### ●● Scolarisation obligatoire dès 3 ans

Le Président de la République a annoncé



l'abaissement de l'âge de scolarisation obligatoire à partir de la rentrée 2019. Les enfants seraient alors scolarisés dès leurs 3 ans. Déjà très répandue, l'entrée en école maternelle des petits enfants est pourtant légalement facultative. La nouvelle règle nécessitera une modification législative et le dégagement de moyens supplémentaires pour accueillir les petits enfants

handicapés. Nombreuses sont encore les Maisons Départementales des Personnes Handicapées qui refusent d'accorder, lors de leur entrée en maternelle, du personnel d'accompagnement scolaire aux enfants handicapés et, dans ces écoles, les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) sont rares.

### ●● Parcoursup toujours contesté !

Parcoursup a été élaboré dans la précipitation pour remplacer la défailtante Admission Post Bac, en oubliant l'information spécifique et l'accessibilité de la plateforme web des lycées handicapés. La 1ère lacune a été comblée mi-mars : une rubrique destinée aux lycéens handicapés a été ajoutée à la plateforme d'inscription aux études supérieures Parcoursup. Elle les informe de la possibilité de faire figurer, dans les rubriques du dossier Parcoursup, tous les éléments qui leur

paraissent utiles et notamment des particularités liées à leur scolarité, à leur projet de formation ou encore apporter des éléments d'information sur leur handicap. Les candidats handicapés peuvent également bénéficier de certains aménagements (ex : pour le parcours de remise à niveau) et d'une priorité conditionnelle à un établissement spécifiquement choisi. Les lycéens handicapés qui n'obtiendraient pas une place satisfaisante en 1ère année d'études supérieures



pourront saisir le Recteur de leur académie aux fins d'un réexamen de leur situation et d'une affectation compatible avec leurs besoins. Des équipes spécifiques sont prévues, dans chaque académie, pour faire le lien entre les candidats et les établissements universitaires. L'accessibilité de la plateforme web des lycées handicapés ne sera, elle, mise en œuvre qu'en 2019.

## ● EMPLOI

### ●● Légère réforme de l'obligation d'emploi.

Le projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel révisé certaines dispositions de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés, sans conséquence directe pour les travailleurs handicapés : maintien du quota de 6% des effectifs pour les entreprises de plus

de 20 salariés et de la contribution au fonds pour l'insertion professionnelle en cas de non respect de cette obligation, simplification des modalités de calcul de l'obligation et incitation des employeurs non assujettis (de moins de 20 salariés) à déclarer leurs travailleurs handicapés afin

d'accroître leur comptabilisation. Ces changements pourraient augmenter le quota d'emploi direct de travailleurs handicapés sans pour autant faire baisser leur chômage, faute de dispositions nouvelles pour l'accès à l'emploi.



### **L'APF change de nom et devient APF France handicap**

Le 18 avril dernier, forte de 85 années d'engagement pour les droits des personnes en situation de handicap, notre association a pris un nouvel élan avec un nom et une identité graphique plus modernes et plus en adéquation avec ses missions et ses actions. Ce changement de nom confirme également notre ouverture à d'autres types de handicap et affirme notre présence sur tout le territoire français avec nos 550 structures (Délégations, services et établissements sociaux et médico-sociaux, entreprises adaptées...) engagées au quotidien avec et pour les personnes en situation de handicap et leurs familles ainsi que pour la défense des droits humains, au-delà même de la déficience.

#### **• Mobilisons nous le 26 Septembre prochain !**

Face à l'actualité politique en matière de handicap mise en œuvre ou annoncée par notre gouvernement, APF France handicap propose l'organisation d'une manifestation, à Paris et dans chaque région, le 26 septembre prochain. L'appel à cette mobilisation concerne notamment 4 points :

- **Le logement** et le recul annoncé en ce domaine par le projet de loi Élan (lire p.2).

- **Les ressources** et la réforme de l'AAH attendue depuis longtemps par les personnes en situation de handicap.

- **L'effectivité du droit à compensation** avec notamment 2 mesures attendues : la suppression de la barrière d'âge à 75 ans pour l'octroi de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap) et la reconnaissance de l'aide à la parentalité dans le cadre de la PCH.



- **L'accessibilité** et la vigilance à avoir sur la mise en œuvre des Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée).

#### **• Lancement du troisième baromètre national de l'accessibilité 2018**

En partenariat avec le Collectif pour une France accessible, APF France handicap lance son 3ème baromètre de l'accessibilité établissant un classement

des 96 chefs-lieux de départements métropolitains. Les éditions de 2009 et 2013 ont eu de nombreuses retombées médiatiques qui ont

concouru à créer une émulation entre les villes, de valoriser les municipalités actives en matière d'accessibilité et de pointer les mauvais élèves. Cette nouvelle version prend notamment en compte les Ad'Ap (Agenda d'Accessibilité Programmée).







/ APF France handicap

• **Plainte au Conseil de l'Europe**



Plusieurs associations nationales, dont APF France handicap, ont déposé, mi-mai, une réclamation collective #UrgenceHandicap contre l'État français

auprès du Comité des droits sociaux du Conseil de l'Europe, au sujet de sa politique en direction des personnes handicapées. Elles dénoncent la violation des droits fondamentaux des personnes handicapées, « privées de leurs droits d'accès à des services spécialisés, à des aides personnelles, mais également d'accès au logement et d'accès aux soins ; exposées à la pauvreté ; exclues de la société... » et l'absence de respect par la France des traités et textes internationaux qu'elle a signés et ratifiés. Cette réclamation doit être

instruite et faire l'objet d'une décision dans un délai de 18 mois. La France a déjà été condamnée à plusieurs reprises, notamment sur les droits des personnes autistes et le droit au logement mais les dispositifs correctifs qu'elle a mis en place se sont avérés partiels et sans impact significatif (plans autisme, droit au logement opposable). Rappelons quand même que le handicap est une priorité du quinquennat du Président de la République !

**APF France handicap et Wheeliz sont partenaires**

Wheeliz est une plateforme de location de voitures aménagées entre particuliers. Cette plateforme permet aux propriétaires d'un véhicule aménagé de le louer lorsqu'ils ne s'en servent pas et aux locataires de trouver un véhicule adapté aux dates et emplacement qu'ils souhaitent. Dans ce cadre, Wheeliz propose des tarifs préférentiels aux adhérents d'APF France handicap. *Informations complémentaires auprès de la Délégation.*



• **Rencontres Jeunesse 2019 , c'est parti !**



En septembre 2015, à Dijon, se sont tenues les rencontres nationales jeunesses d'APF France handicap. Près de 300 participants de toute la France ont permis de définir les ambitions jeunesse de notre mouvement et d'installer une véritable dynamique jeunesse dans notre

association. Les prochaines rencontres se tiendront en septembre 2019, sous l'impulsion de la Commission Nationale Politique de la Jeunesse (CCNPJ). Un appel aux territoires et départements volontaires pour accueillir cet événement a été lancé.

**• Dernières publications****Les nouveaux statuts d'APF France handicap**

Adoptés par les membres de l'assemblée générale en juin 2017, approuvés par arrêté du ministère de l'intérieur du 27 mars 2018, paru au Journal Officiel du 5 avril 2018, les nouveaux statuts de notre association sont applicables depuis le 6 avril 2018. Ses statuts décrivent les buts de l'association, sa composition, ses moyens d'actions, son fonctionnement, son organisation, ses ressources et sa comptabilité. Ils peuvent être consultés à la Délégation.

**La nouvelle édition du Mémo « Maintenant et après nous »**

Ce mémo a pour objectif d'aider les proches d'une personne en situation de handicap à préparer au mieux leur succession dans toutes ses dimensions : situation de la personne en situation de handicap et de ses proches, aspect patrimonial et relationnel, environnement et conditions de vie. Il peut être commandé ou consulté à la Délégation.

**Demandez le guide !**

APF France handicap a édité en mars dernier 2 nouveaux guides pratiques :

**GP « Organiser des actions de sensibilisation auprès des jeunes »**

» : ce guide propose un grand nombre d'outils pour organiser des actions de sensibilisation scolaire en fonction des tranches d'âge (école, collège, lycée, post bac) et du thème abordé (situations de handicap, société inclusive).

**GP « La dynamique jeunesse à l'APF »**

» : ce guide expose les motifs d'une dynamique jeunesse, les formes qu'elle peut prendre en termes d'actions et d'engagements et les outils d'animations proposés.

Ces documents peuvent être consultés à la Délégation.

**« Points de RePairs », la première lettre d'information de l'action RePairs Aidants**

Ce 1er numéro édité en mars dernier commence par rappeler le sens et les motivations de l'action RePairs Aidants qui vise à promouvoir la sensibilisation et la formation à destination d'aidants familiaux de personnes en situation de handicap.

Suivre ce lien: [Points de RePairs.pdf](http://Points.de.RePairs.pdf)

Vous pouvez aussi vous rendre sur le site <http://interparents.blogs.apf.asso.fr/>

**Recyclage solidaire**

Ne jetez pas Han'dizou ! Déposez les exemplaires lus dans les salles d'attente de votre médecin, dentiste ou kiné... et participez ainsi à communiquer sur nos activités en plus de ce geste citoyen ! MERCI.

**• Rencontre des Conseils APF France handicap Bretagne et Pays de Loire****Une rencontre au sommet**

Le 25 avril 2018, nous étions une bonne quarantaine réunis à Angers pour une rencontre entre les représentants des conseils A.P.F. de Bretagne et des pays de Loire avec les représentants du siège, en présence des directeurs territoriaux et régionaux. Après le mot d'accueil d'Alain Rochon, président d'APF France handicap, un tour de table a permis à chaque représentant de présenter les axes de travail et les préoccupations dans son département ou sa région.

**Faire entendre nos revendications**

Le matin, il a été question du volet revendicatif : en particulier les ressources, les reculs sur le logement adapté (loi ELAN) et le bilan décevant des Ad'AP (accessibilité des établissements recevant du public).

A. Rochon souligne combien il est difficile pour A.P.F. France handicap de se faire entendre par ce gouvernement malgré la ténacité de ses

représentants lors des entrevues au secrétariat d'état aux personnes handicapées. Au regard de ce constat désastreux, APF France handicap propose d'organiser une manifestation à Paris et dans les différents territoires le 26 septembre prochain (date anniversaire des 3 ans des Ad'AP!).

**Quoi de neuf chez nous ?**

L'après-midi, les discussions se sont centrées sur la vie et l'organisation du mouvement.

**1. Le bilan sur la nouvelle organisation**

de notre association. Les finances de l'A.P.F. ne sont plus dans le rouge : l'objectif visé par la restructuration est donc en passe d'être atteint. Sur le terrain par ailleurs, les choses se stabilisent progressivement mais il reste des ajustements à faire ici ou là (cas du Finistère par exemple) et il faut veiller au renforcement des équipes salariées là où c'est nécessaire.

**2. La question des représentations** qui posent problème quand la même personne doit en assumer un grand nombre. Difficile aussi de toujours bien maîtriser les dossiers les plus ardues. Au bout du compte, on peut voir des phénomènes de lassitude, surtout quand les élus ne se sentent pas écoutés.

Pour autant, nous ne devons pas baisser les bras et nous mobiliser pour faire avancer les revendications d'APF France handicap !

**3. Le nouveau nom et le nouveau logo** d'APF France handicap : ce changement reçoit un bon accueil ; il est le signe d'un regain de dynamisme de notre association. Et on peut se satisfaire que ce changement se soit fait au moindre coût puisque ce sont les services de l'A.P.F. qui ont planché sur cette question, sans faire appel à un prestataire extérieur.

**4. L'offre de formation** que peut apporter notre association (en lien avec France Asso Santé) auprès des personnels médicaux et paramédicaux pour permettre une meilleure prise en compte des besoins des personnes en situation de handicap dans les établissements de soins.



**• L'INAUGURATION DES APEA À REDON****Un tremplin vers l'autonomie**

Le 5 juin 2018, a eu lieu l'inauguration des nouveaux locaux des A.P.E.A.

*(Appartement de Préparation et d'Entraînement à l'Autonomie)* à Redon. Ces appartements ont été créés en 1991, par l'Association des Paralysés de France aujourd'hui APF France handicap, pour faciliter le passage et constituer un tremplin entre un hébergement antérieur (domicile parental, foyers...) et un futur lieu de vie à domicile, en autonomie. Les 22 logements sont installés en plein centre-ville, résidence du Thuet.

Actuellement, 9 personnes en situation de handicap bénéficient d'un APEA. Une équipe de professionnels intervient, si besoin, auprès des résidents, pour pallier leurs besoins de jour comme de nuit. La durée du séjour varie entre 1 et 3 ans, après cette phase les

personnes peuvent accéder à un logement autonome. La résidence propose également 3 logements en « habitat regroupé » pour les personnes ayant acquis l'autonomie nécessaire pour vivre à domicile mais qui ont encore besoin de sécurité. Les locataires peuvent alors, occasionnellement, faire appel à l'équipe des APEA.

**Des présences remarquées**

Le président du département d'Ille et Vilaine, Mr Chenut, le maire de Redon Pascal Duchêne, Anne-Françoise Courteille, conseillère départementale et vice-présidente en charge des solidarités, le directeur de la SA HLM Les Foyers et Alexandre Chicaud président du Conseil de Vie Sociale étaient présents. APF France handicap était également bien représentée par son vice-président, Jacques Zeitoun, le directeur de région Jean-François Dietrich, Laurence

Trehen directrice du SAMS 35, des responsables et salariés d'établissements et de Délégations, des bénévoles et adhérents de la Délégation 35 et des partenaires.

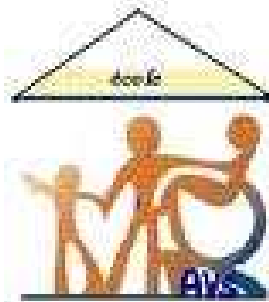
**Visite et animations**

Après les discours d'usage, la visite guidée des appartements, les témoignages et vidéos, les participants ont pu apprécier diverses démonstrations et animations : peinture à la bouche par Nicolas Boussin, musique par Tidiane Dia, joueur de Kora, sarbacane, parcours fauteuil.

**Un riche partenariat**

Mise en avant de nos partenaires notamment Handisport et le chantier d'insertion « Lever le Rideau » qui a fait les totems (faisant passer des messages sur le handicap) avec les résidents des APEA.

**RETOUR EN PHOTOS**

**• École et handicap : où en est-on en Ile-et-Vilaine ?**

*Des données publiées par l'Inspection Académique permettent de voir les évolutions récentes, les progrès accomplis et ceux qui restent à faire.*

**Plus d'intégration**

Le nombre d'élèves en situation de handicap intégrés en établissement scolaire ordinaire continue de progresser. On en dénombrait 4 534 en 2017-2018 : près de 500 de plus qu'il y a deux ans.

La progression est plus importante dans le second degré (collège et lycée) que dans le premier degré (maternelle et primaire). Bien visible au collège, elle est cependant moins sensible au lycée. C'est l'enseignement public

qui se montre le plus ouvert à l'inclusion en accueillant près des 2/3 des élèves en situation de handicap.

**Inclusion et mesures d'accompagnement**

La scolarité des élèves handicapés nécessite le plus souvent des mesures d'accompagnement : AVS (auxiliaires de vie scolaire) et dispositifs spécifiques (comme les unités d'inclusion – les ULIS -). Dans le premier degré, on ne compte que 160 élèves handicapés (sur 2 600) ne bénéficiant d'aucune forme d'accompagnement spécifique ; dans le second degré la proportion est de 420 sur 1 940. La stabilité des personnels accompagnant les élèves en

intégration (AVS) s'améliore : le recours aux contrats précaires (CUI) a pu être divisé par 2 en 2 ans.

**Enseignants référents :** peu connus, ces personnels jouent pourtant un rôle important dans la réussite des élèves puisqu'ils sont chargés de l'adaptation régulière et personnalisée du dispositif d'intégration prévu pour eux ; difficile cependant de demander un suivi individualisé quand on confie 200 dossiers à chaque enseignant référent. De ce point de vue les secteurs les plus défavorisés car les plus chargés sont ceux de Rennes Centre-Nord, Rennes Sud et Saint-Jacques.

**• L'accessibilité du métro en question**

La ligne B du métro rennais serait moins accessible que la ligne A, en raison du changement d'ascenseur obligatoire au niveau intermédiaire de la salle des billets. Un des motifs avancés serait d'éviter la fréquentation abusive des personnes non prioritaires dans les ascenseurs. En fait, sur cette 2ème

ligne, seules 5 des 15 stations disposeront d'ascenseurs directs pour accéder aux quais depuis la surface. Les billets seront validés sur les quais. Pour les 10 autres stations, il y aura une étape obligatoire au niveau de la salle des billets, ce qui complique

les déplacements et le repérage dans la station pour les personnes à mobilité réduite. Or, pour dissuader les usagers valides d'emprunter les ascenseurs d'autres techniques existent comme celle de ralentir la vitesse des ascenseurs (ex. la station de

Villejean). Il semble toutefois que, comme pour l'installation des portillons (autres obstacles pour les personnes en situation de handicap), l'objectif principal de cette étape forcée à mi-étage soit d'éviter la fraude.





**/ ACTIVITES**

● **QUOI DE NEUF A LA DELEGATION ?**

●● **Bilan des dernières opérations ressources**

●● **Les braderies du 1er semestre 2018**

4 braderies se sont déroulées au cours du 1er semestre, retour sur les 2 premières (nous reviendrons sur les 2 braderies organisées les 9 et 27 juin dans le prochain bulletin trimestriel)

**Le 10 février 2018 à la salle paroissiale Saint Augustin à Rennes** (1ère édition dans ces locaux). Une dizaine de bénévoles tenaient les 3 stands (vêtements, cuirs et vaisselle). Elle a permis de récolter 1 358,25 € (880,90 € en 2017 dans les locaux de la Délégation). La réussite de cette 1ère édition encourage la Délégation à travailler davantage avec les structures implantées sur le quartier Jeanne d'Arc et permet de nous faire mieux connaître de ses habitants. C'est pourquoi elle s'est rapprochée de la paroisse qui dispose d'une salle appropriée à nos besoins.



2 autres braderies à thème sont d'ailleurs prévues dans ce même lieu : les samedis 9 juin et 24 novembre.

**Le 18 mars 2018 à la halle Martenot à Rennes.**

90 bénévoles motivés ont permis de collecter 12 606,37 €. Ce très beau résultat n'est pas le fruit du hasard ! En amont de la vente un travail très important est également nécessaire : remise en état, mise en valeur, stockage, acheminement des objets et articles proposés à la vente, chargement des camions, confection des sandwiches et bien d'autres tâches encore...

L'investissement de chacun des bénévoles a été payant puisque nous avons eu 2 camions de moins au retour qu'à l'aller ! De plus nous nous permettons de vous rappeler que cette recette est affectée au financement des activités proposées par la Délégation 35 à ses adhérents : En participant bénévolement à nos braderies, chaque bénévole contribue ainsi au dynamisme de notre Délégation.



●● **Calendrier des prochaines braderies :**

**Braderies à thème :** jeux, jouets, bijoux, luminaires, livres  
Samedi 24 novembre 2018 Salle paroissiale Saint Augustin, 10 rue Mirabeau à Rennes

**Grandes braderies :** livres, vaisselle, cuirs, vêtements, jouets, tableaux, Rétro, bijoux

Dimanche 5 août 2018 : place de Rocabey à Saint Malo

Dimanche 21 octobre 2018 : halle Martenot à Rennes

**Recherchons bénévoles pour le stand de vaisselle**



●● **HandiDon 2018**

La 5e édition d'HandiDon se déroulera, sur le territoire Ile-et-Vilaine et Morbihan, du 1<sup>er</sup> septembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018. Il y aura 12 tirages régionaux le 10 décembre et un tirage national le 19 décembre. La nouveauté pour cette année, est la possibilité pour chaque département d'organiser, en plus, un tirage départemental le 5 décembre.

Une chance supplémentaire pour le grand public de gagner un des lots mis en jeu, une occasion privilégiée, pour nos Délégations, de communiquer davantage sur nos actions. Toutes les idées et les bonnes volontés sont les bienvenues. Si vous souhaitez contribuer à la réussite de cette opération en vous joignant à nos équipes,

**n'hésitez pas à contacter** Catherine POULAIN soit par mail à l'adresse suivante : [dd.35@apf.asso.fr](mailto:dd.35@apf.asso.fr) soit par téléphone au 02.99.84.26.66.

**/ ACTIVITES**

• **QUOI DE NEUF A LA DELEGATION ?**

•• **La caravane de l'accessibilité poursuit sa route...**



**Les étapes de la caravane**

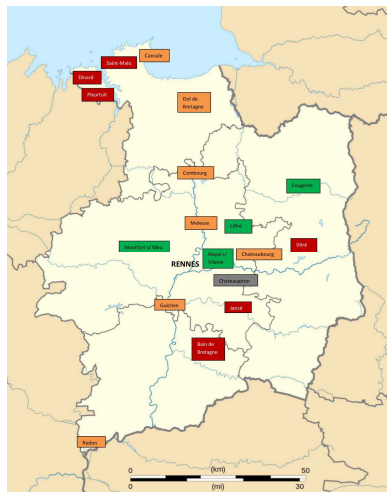
Depuis 2016, la Caravane de l'Accessibilité a fait 11 étapes : St Méen-Le-Grand, Vitré, Chateaugiron, St-Malo, Janzé, Bain de Bretagne, Guichen, Plélan Le Grand, Melesse, Pleurtuit, Dinard et Redon.

**Pleurtuit en progrès**

Mi-mars, la caravane s'est arrêtée à Pleurtuit, commune épinglée en rouge (peu accessible) en 2014 lors du classement du baromètre départemental de l'accessibilité. Cette étape a permis de souligner les efforts accomplis et les réels changements opérés. Des aménagements sont encore à faire mais un budget de 12 000 € par an est prévu pour la mise en accessibilité de la commune sur 9 ans (maison des associations, écoles et établissements administratifs comme la mairie).

**Ça bouge à Dinard**

La caravane était à Dinard le 7 avril dernier. Nos militants, avec des jeunes dinardais et des élus municipaux ont déambulé dans les rues de Dinard pour voir si la circulation en fauteuil roulant se faisait facilement. Plusieurs points ont été soulignés : Certains bâtiments publics ne sont pas (ou difficilement) accessibles : la mairie, une école primaire ; Des anomalies sont constatées au niveau de la voirie : absence de bateaux, barrières sur des passages piétons, arrêts de bus non aménagés... De nombreux commerces sont difficiles d'accès... Les idées ne manquent pas mais leurs réalisations se heurtent à des obstacles (bâtiments classés, financement...). En septembre, une boîte mail sera ouverte pour faciliter l'expression des personnes handicapées ; une sensibilisation des services est envisagée ; une association de jeunes dinardais va organiser un raid photo pour mettre en évidence les problèmes d'accès et proposer des solutions.



**Redon : des efforts à poursuivre**

Le 23 mai, la Caravane s'est donc arrêtée à Redon. Lors du baromètre de l'accessibilité, cette ville avait reçu un drapeau orange.

Au cours de cette étape, nous avons pu constater que, la ville a axé principalement ses travaux sur les bâtiments publics (établissements scolaires, l'esplanade de la gare et son accès). La municipalité a aménagé sa mairie afin de faciliter son accès pour tous.

L'accessibilité des commerces dans le centre ville nécessite de nombreux points d'améliorations : en effet, une part importante des commerces de la rue principale n'est pas accessible même si des efforts de civisme et de bienveillance sont mis en place par certains commerçants afin de rendre l'usage pour tous. (une boulangère apportera ses produits sur le seuil de sa porte).

**Prochaine étape**

La Caravane poursuit sa route à la rentrée 2018, avec une première étape à Dol de Bretagne le 19 septembre.

Classement opéré en 2015 dans le cadre du baromètre de l'accessibilité



**/ ACTIVITES**

**• QUOI DE NEUF A LA DELEGATION ?**

**•• Activités des groupes relais**

**Réunion une fois par mois**

À Fougères, Redon, Châteaubourg et Saint-Malo, les groupes relais se réunissent en moyenne une fois par mois, voire une fois tous les 15 jours.

**Mobilisation pour la fête du sourire**

En ce printemps, 2 événements majeurs ont rythmé les rencontres des groupes, l'organisation de la fête du sourire à Fougères le 26 mai dernier (*lire l'article concernant Fougères ci-dessous*) et à Dinard le 24 Juin (*à lire dans notre prochain bulletin la balade*

*moto Saint Nazaire / Dinard*)

**sensibilisations en milieu scolaire**

elles se sont également poursuivies.

Un grand merci et bravo à tous et rendez-vous en Septembre !

**• La fête du sourire à Fougères**

**Un rassemblement joyeux et solidaire pour faire tomber les barrières !**

Ainsi titrait le journal Ouest-France au lendemain du 26 mai sur la fête du sourire organisée cette année à Fougères par la Délégation. Au programme : sourires, soleil, partage, fête, inclusion... Sur la scène, musiciens et danseuses de french-cancan se sont succédés dans une ambiance colorée, à la buvette chacun refaisait le monde à sa manière, les cris des enfants résonnaient dans la structure gonflable installée pour l'occasion... Cette grande kermesse solidaire a réuni une centaine de personnes valides ou en situation de handicap afin de faire vivre les valeurs d'inclusion prônées par notre association et ce, bien sûr, avec le sourire !

Bravo à toute l'équipe de Rennes et du groupe relais de Fougères pour cette belle journée et pour toute l'organisation que cela a demandé.



**NUMEROS UTILES :**

Des parents d'enfant en situation de handicap\* **à votre écoute**

N° Vert d'écoute et de soutien\*  
**0 800 800 766**

Le lundi de 9 h à 11 h  
Le mardi de 9 h à 12 h  
Le mercredi de 20 h à 22 h  
Le jeudi de 14 h à 16 h  
Le vendredi de 18 h à 20 h

Des psychologues à votre écoute :

N° Vert d'écoute et de soutien\*  
**0 800 500 597**  
Écoute Handicap Moteur

N° Vert d'écoute et de soutien\*  
**0 800 854 976**  
Écoute SEP

\* du lundi au vendredi de 13h00 à 18h00  
(gratuit à partir d'un poste fixe et anonyme)





● **Ça bouge à la délégation !**

*Ce dernier trimestre, toute la Délégation (salariés, bénévoles, adhérents) s'est mobilisée et à participer à de nombreuses manifestations organisées à Rennes et sur le département. Retour en photos sur quelques événements...*

**La Délégation à la Fête du vélo**

Le 2 juin dernier, une adhérente Stéphanie Collet a eu l'idée de faire participer la Délégation à cette journée du vélo organisée à Rennes.

La Délégation possède 2 vélos couchés, un tandem et un handbike. Les adhérents peuvent les utiliser lors des séances proposées un samedi sur 2 (cf programme des activités). Cette activité est encadrée par Christian Schall et d'autres bénévoles.



**Rennes sur  
roulettes**

L'équipe de la Délégation 35 d'APF France handicap à Rennes sur roulettes. Nos représentants ont fait 7,5 kms sur roller avec une adhérente dans un hippocampe.



**Projet étudiants**

Des membres du groupe initiatives ont accompagné un projet étudiant : la création d'une poussette avec assistance qui se clipse sur n'importe quel fauteuil roulant manuel et qui grâce à l'assistance tire la poussette et la personne avec son fauteuil roulant.



**• FORMATION AUX PREMIERS SECOURS : LA DÉLÉGATION INNOVE...****Une grande première !**

Le 23 mai dernier, les Délégations d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan ont organisé, avec le concours de la Croix-Rouge, une journée d'initiation aux premiers secours. Cette formation avait pour but de former les personnes en situation de handicap moteur à être de bons relais quel que soit leur degré de dépendance tant qu'elles sont en capacité d'apprendre, de retenir et de transmettre les informations qui permettront peut-être de sauver des vies.

4 personnes en situation de handicap, un bénévole et 2 salariées ont participé à

cette formation assurée par 2 formateurs de la Croix-Rouge.

**Une formation inclusive**

Au programme, des informations très pratiques sur les bons réflexes et les bons gestes à avoir dans des situations critiques : cycliste renversé sur la rue, personne inanimée dans une pièce enfumée, personne électrocutée... Que faire en cas d'hémorragie ou de plaies ? Que faire en cas d'arrêt cardiaque ou respiratoire ? Les premiers gestes vitaux, les personnes ou services à prévenir en urgence... Les participants ont été amenés à utiliser des instruments (ex. défibrillateur) et à pratiquer les bons gestes (ou à expliquer comment faire) sur des mannequins (massage cardiaque) ou sur d'autres participants (garrot...).

**Beaucoup d'enthousiasme**

Les participants ont apprécié cette journée à tous les

niveaux : clarté et accessibilité des informations transmises, grande disponibilité, écoute et empathie des 2 formateurs, convivialité... et le plaisir d'avoir pu intégrer et mettre en pratique des nouvelles connaissances que l'on pensait jusque là hors de notre portée. Une belle démonstration de ce que peut recouvrir le mot « inclusion ».

**Générosité et solidarité**

Cette formation était gratuite. Sous le slogan « **Un p'tit geste pour de bons gestes** », la Croix-Rouge a juste demandé aux participants d'apporter, en dons, quelques produits d'hygiène, qu'ils redistribueront ensuite aux personnes aidées par leur association. Encore un beau signe d'altruisme et de solidarité !

À renouveler absolument pour toutes les personnes susceptibles d'être intéressées...

**LE COIN DES PETITES ANNONCES**

**📌 Recherche** : La Délégation d'Ille-et-Vilaine recherche des fauteuils roulants manuels en bon état pour les utiliser lors des sensibilisations scolaires mais aussi afin de les prêter aux adhérents lors des activités organisées à l'extérieur. N'hésitez pas à nous contacter au 02.99.84.26.66. Si vous êtes en possession d'un fauteuil que vous n'utilisez plus, nous envisagerons ensemble les modalités de son acheminement vers la Délégation. N'hésitez pas à en parler également autour de vous. D'avance nous vous remercions de votre aide.

**📌 À vendre** : Citroën berlingot bleu, gazole, 2013, 52 000 kms, pneus neufs, contrôle technique ok, boîte manuelle 5 vitesses, rampe d'accès pour fauteuil. Prix : 18 000 €. Contacter Madame Kervella au 06-23-20-89-31.





**LA DELEGATION  
SERA FERMEE  
DU 6 AU 15  
AOUT INCLUS.**

### • Les ateliers

Cet été, les ateliers suspendent leurs activités mais des sorties (voir encart ci-dessous) et des balades nature seront proposées. Informez-vous auprès de Stéphanie à la Délégation (02 99 84 26 66).

Pour tous ceux qui souhaitent, à la rentrée, poursuivre les ateliers ou s'y inscrire, n'hésitez pas à en faire part et à vous informer auprès de Stéphanie.

Voici la liste des ateliers mis en place à la Délégation :

- L'atelier pâtisserie
- L'atelier cuisine et repas
- L'atelier peinture
- L'atelier relaxation
- L'atelier écriture et expression
- L'atelier chorale
- Les activités de sports et loisirs
- L'activité vélo couché



### • Le Groupe Amitié

Le Groupe Amitié se retrouvera tout cet été, autour de jeux de société. Tous les lundis (sauf fériés) de 14h00 à 17h00, à la salle Ory située près du Foyer G. d'Achon).



### • Au programme cet été !

- **Le 5 juillet :**  
barbecue au parc des Gayeulles
- **Le 13 juillet :**  
journée à Saint Malo
- **Les 18 et 19 juillet**  
Quartier d'été avec pique-nique au parc des Gayeulles
- **Le 17 août**  
balade et pique-nique aux étangs d'Apigné

*Vous pouvez recevoir l'agenda détaillé (sur 2 mois) de toutes ces activités en vous inscrivant auprès de la Délégation (02.99.84.26.66). Vous pouvez également le consulter directement sur le site Internet de la Délégation : [www.apf35.com](http://www.apf35.com).*

*Infos complémentaires sur toutes ces activités auprès de la Délégation : Stéphanie Piron pour les loisirs, René Lefeuvre pour les Journées Découvertes et Catherine Poulain pour les opérations ressources.*

### • L'atelier chorale



#### Si on chantait !

L'atelier chorale de la Délégation a terminé la saison en donnant 3 concerts : le 1<sup>er</sup>, le 25 juin au foyer de l'Orgerie à Vern-sur-Seiche, le 2d au foyer Guillaume d'Achon le 28 juin et, le soir, à la Délégation, lors du barbecue de fin d'année réunissant les bénévoles actifs. L'atelier chorale reprendra ses activités à la rentrée. Vous aimez chanter ? Alors inscrivez-vous, que vous soyez adhérent ou bénévole, auprès de Stéphanie (02 99 84 26 66).

**L'Assemblée Départementale sera organisée le Samedi 5 octobre 2018**



**JOURNEE DECOUVERTE DU 19 AVRIL 2018**

**DANS LES JARDINS DE BROCELIANDE**



**Quelle belle journée !**

C'est par un soleil éclatant et une température très estivale pour un mois d'avril que nous embarquons sur l'Albatros (nom de notre car), pour nous rendre à Bréal-sous-Montfort visiter les Jardins de Brocéliande. Après un long hiver, le soleil nous réchauffe le cœur et ramène la gaieté sur les 24 visages de notre groupe.

**Des jardins insolites et animés**

Après un excellent repas à Bréal, nous partons à la découverte de ces fameux jardins. La visite est libre et nous suivons, disciplinés, le parcours fléché accessible aux personnes à mobilité réduite. Les jardins s'étendent sur 24 hectares et présentent de multiples facettes : jardins à l'anglaise, à la française, à la japonaise ; des espaces insolites comme ces étranges poulaillers années sixties. Ces poulaillers,

grillagés comme il se doit, sont aménagés comme les pièces d'une maison des années 60, avec le mobilier et les équipements de l'époque : la cuisine en formica, la panhard dans le garage, le salon de coiffure rétro... Dans ces poulaillers très spéciaux, des coqs et des poules (dont la célèbre Coucou de Rennes) caquètent et picorent, on ne sait trop quelle pitance cachée, parmi tout ce fatras ! Au fil de notre balade, nous croisons des chèvres, un cochon, des lapins, un poney... Un chevreau égaré hors de son enclos émeut quelques uns de nos bénévoles qui déploient patience et adresse pour le ramener au bercail !



**Activités ou détente pour tous les goûts**

De nombreux espaces ludiques ou éducatifs attirent les plus jeunes et les curieux : parcours sensoriels, aires de jeux, filets suspendus... Brocéliande et ses légendes attendent les enfants et les poètes sur le sentier des

korrigans ou dans le jardin de la sorcière...



En cette saison, les jardins ne sont pas encore très fleuris mais nous pouvons toutefois admirer de belles tulipes multicolores, les premiers lilas et de magnifiques camélias... Les roses, les iris et les dahlias, ce sera pour plus tard !

**Recharger nos batteries...**

Les jardins sont très animés en cette belle journée. Entre le bruit des moteurs des tondeuses à gazon et les cris des enfants qui s'égaient aux jeux d'eau, Jean-Jacques Rousseau n'y écrirait pas ses « rêveries du promeneur solitaire »

mais nous, nous profitons de toute cette gaieté et cette agitation pour recharger nos batteries fatiguées après ce long hiver de grisaille et de froid.

À très bientôt pour de nouvelles découvertes !

## Disparition brutale de Marie-Thérèse Chopin, Patrick Aubry lui rend hommage

« Marie-Thérèse, ton départ le 22 Décembre 2017, nous a attristés et surpris. Femme coquette et dynamique, malgré ton handicap, tu croquais la vie à pleines dents comme en témoignent tes divers engagements au sein de ta paroisse et des différentes associations dont tu faisais partie.

Armée d'une foi profonde, tu étais tournée vers les autres, toujours prête à rendre service, autant dans ta commune de Balazé, près de Vitré, que pour ta famille qui était, pour toi, un soutien important. Ton mari, Émile, tes enfants et petits enfants avaient une place précieuse dans ta vie et dans ton cœur.

Tu aimais partager des moments tout simples de bonheur auprès de tes proches et tout particulièrement avec Nelly Baguelin. Vous vous connaissiez très bien et étiez souvent complices toutes les 2. Proches géographiquement, vous

vous rendiez souvent des petits services et peu à peu, des liens d'amitié profonde vous ont réunies sur le chemin de vos convictions. Tout le monde te connaissait par tes engagements associatifs, en particulier à l'APF. Très présente et active dans le groupe relais APF du secteur de Vitré, ton dynamisme a également laissé son empreinte par ton implication dans l'hospitalité diocésaine du pays de Vitré. Ta foi, dont tu témoignais par ton engagement dans l'accueil à l'église et ta participation à la chorale de ta communauté, te conduisait aussi régulièrement à Lourdes et, tu n'aurais manqué pour rien au monde 2 rendez-vous annuels : le pèlerinage Lourdes Cancer Espérance et celui de l'hospitalité diocésaine, pèlerinages qui étaient pour toi des

*Marie-Thérèse, au centre, lors d'une opération ressources à Vitré*



moments très précieux de ressourcement. Tu participais aussi régulièrement aux sorties découvertes organisées par la Délégation APF d'Ille-et-Vilaine où, là aussi, perchée sur ton scooter, tu laissais dans ton sillage le parfum de ta vitalité et de ton entrain.

Nous garderons de toi, Marie-Thérèse, cette vie pleine d'énergie, toute en couleurs et en gaieté. Nous étions très nombreux, ce 23 décembre, à te dire au revoir et te remercier pour ta bonne humeur, ta joie de vivre et le beau témoignage d'espérance et de persévérance que tu nous laisses. »

### Un Clip vidéo fantastique : A2M1 « À deux mains »

« Comment parler de nous, sans détour, sans tabou ? » Ce sont les 1ères paroles de la chanson des jeunes de 6 à 20 ans de l'IEM (Institut d'Éducation Motrice) de La Clarté de Redon. Pour réaliser ce magnifique clip vidéo, une année de travail avec leurs professeurs, avec Didier Cornu, guitariste-compositeur et le soutien de la compagnie Artemiss pour la réalisation du clip. La plupart des jeunes parle peu, ou pas, ils signent cette chanson en Makaton (méthode de communication associant la parole, les signes et les pictogrammes). « Oui, ça peut-être beau la vie comme on vit, avec nos différences. Alors venez, c'est juste une évidence. », dit le refrain.

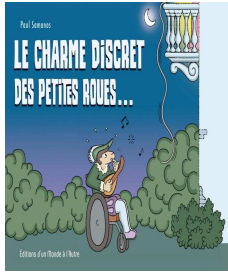
À écouter et regarder absolument : <https://www.youtube.com/watch?v=Ly17Vq-HnTA>.





## À LIRE

### Les fauteuils de Samanos



Le dessinateur tétraplégique Paul Samanos publie le 2<sup>ème</sup> volume de ses fauteuils en folie. On suit les aventures quotidiennes du personnage qu'il avait créé dans « fauteuils en état de siège » (2011). Livre « *Le charme discret des petites roues* » Editions Grandir d'un monde à l'autre, 13€ chez l'éditeur.

### Perfect World tome 6

Le jeune architecte paraplégique Ayukawa a refusé le projet de construire une maison adaptée pour Kaede, jeune femme paralysée du fait d'une maladie qui ne lui laisse que peu d'années à vivre et de son compagnon, Keigo, cuisinier qui rêve d'ouvrir son propre



restaurant.

Livre : « *Perfect World tome 6* » par Rie Aruga, éditions Akata 6,95€ en librairie.

### Mademoiselle Paradis au cinéma

Quelques mois de la vie de la pianiste et compositrice aveugle Maria-Theresia von Paradis sont présentés dans un film autrichien. Cette remarquable reconstitution nous plonge en 1777. Elle est confiée, par ses parents, à un magnétiseur controversé qui pense pouvoir lui rendre la vue au moyen d'un traitement qu'il espère voir reconnu et accéder ainsi à la fortune et la notoriété. Comment se sortira t-elle de cet environnement d'exploiteurs et trouvera t-elle sa voie ? Livre « *L'incroyable histoire de Mademoiselle Paradis* » chez Albin Michel.



### Qui sont les transhumanistes ?

Divers travaux scientifiques ou pseudo-scientifiques et des innovations visent à « réparer » l'être humain handicapé ou diminué ou à accroître ses capacités physiques ou intellectuelles. L'auteure passe en revue les différents courants d'un mouvement sans limite qui agite nos sociétés technologiquement avancées mais pas toujours dans une éthique désintéressée. Livre « *Qui sont les transhumanistes ?* » par Florence Pinaud et Elodie Perrotin "Editions du Ricochet" 12€ en librairie.



## SPORTS

### Sportez-vous bien !

L'Association des Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) de la Manche a élaboré une carte interactive qui répertorie et géolocalise les clubs sportifs accessibles aux personnes handicapées, selon 3 entrées : le sport, le type de handicap et la ville : <http://www.handiloisirs50.fr/carte/>

### Tournoi de tennis de Roland Garros

Si nos joueurs (euses) français(es), en individuel, ne se sont pas montrés sous leur meilleur jour, nos athlètes en double se sont montrés à la hauteur de leurs ambitions. Finale des légendes en double féminin remportée par Amélie Mauresmo et Nathalie Dechy  
Finale double masculin remportée par Nicolas Mahut et Pierre-Hugues Herbert



Finale double masculin handis remportée par Stéphane Houdet et Nicolas Peifer  
Finale dames remportée par Simona Halep (Roumanie) et finale hommes remportée par Rafael Nadal (Espagne)  
Bravo à tous ces athlètes.



## Bientôt le 14 juillet, et si je vous dis : « LA PRISE DE LA BASTILLE », qu'est-ce que cela évoque pour vous ?

Le 14 juillet prochain, partout en France, nous célébrerons notre Fête Nationale par des défilés, des cérémonies commémoratives, des animations festives, des bals populaires et des feux d'artifice...

Cette date, anniversaire de la prise de la Bastille le 14 juillet 1789 (symbole de la fin de la monarchie absolue), fut tout d'abord retenue pour organiser la Fête de la Fédération (symbole de l'union de la Nation) le 14 juillet 1790, puis choisie en 1880 pour célébrer la Fête Nationale française en sou-

venir de ces 2 événements. Toutefois, l'événement emblématique qui prédomine les célébrations du 14 juillet est bien la prise de la Bastille. Mais que savons-nous sur ce fait d'armes hautement symbolique ?

Cette journée du 14 juillet 1789, durant laquelle la Bastille, forteresse royale et prison d'État, est prise d'assaut par des émeutiers, est considérée comme la 1ère intervention d'ampleur du peuple parisien dans le cours de la révolution. Son importance est très relative sur un plan militaire mais ses répercussions politiques et son retentissement en France, en Europe et jusqu'en Russie impériale firent l'effet d'un séisme. La reddition de la Bastille marque l'effondrement de l'administration royale et constitue un tour-

nant radical dans le cours de la révolution.

La forteresse était défendue par une centaine d'hommes qui firent près de 100 morts parmi les assiégeants (entre 700 et 1000 habitants des faubourgs parisiens). Il y en eut 6 parmi les assiégés. La victoire du peuple fut surtout symbolique car, le 14 juillet 1789, la forteresse ne comptait que 7 prisonniers : 4 faussaires, 2 fous et un noble criminel... mais la légende noire qui l'entourait en faisait l'instrument du despotisme et de l'arbitraire royal.

Pour la petite histoire, le soir du 14 juillet 1789, le roi Louis XVI écrira dans son journal intime pour cette journée : « Rien » car il était revenu bredouille de la chasse !

### Le saviez-vous ?

#### Que signifie l'expression « À la lanterne ! » ?

C'est une exclamation utilisée à Paris et en France pendant la Révolution lors d'exécutions sommaires par pendaison aux poteaux supportant les lanternes des villes.

On la retrouve dans la chanson révolutionnaire « Ah ! Ça ira, ça ira, ça ira ; les aristocrates à la lanterne ! ». Le journaliste révolutionnaire Camille Desmoulins, se désignait lui-même comme « procureur général de la lanterne ». Il écrivit un pamphlet « Discours de la Lanterne aux Parisiens » justifiant les exécutions sommaires d'aristocrates. Avec le développement de la Révolution, les exécutions sommaires à la lanterne furent remplacées par les exécutions légales à la guillotine. (sources : Wikipédia).



### Rebus de l'été

Un certain mode de vie italien apprécié l'été par nos militants actifs :



Solution : farniente (phare, nid, an, thé).



La Délégation est à votre écoute et vous accueille du lundi au vendredi (09H00/12H30 - 14H00/17H30)

- Adresse : 40, rue Danton - 35700 Rennes.
- N° tel : 02.99.84.26.66.
- N° fax : 02.99.36.77.36.
- Courriel : dd.35@apf.asso.fr



Ligne de bus accessible N° C3

Retrouvez toutes les infos de ce numéro et sa version audio sur le site de la délégation: <https://apf-francehandicap35.org/>

DONS - Legs, donations, assurances-vie

Choisir de transmettre tout ou partie de son patrimoine à l'Association des Paralysés de France, c'est offrir la possibilité de faire la différence dans le quotidien des personnes en situation de handicap. Les legs, donations et assurances vie, exempts de droits de mutation, constituent une part importante des ressources de l'APF. Parce que le patrimoine est d'abord un capital affectif, symbolique, qui donne toute sa dimension à la transmission bien plus que le produit d'une accumulation de biens matériels, nous vous renseignons et vous accompagnons en toute confidentialité et sans engagement de votre part. Rejoignez notre famille de cœur ! Pour plus d'informations, consultez le site [www.apf35.fr](http://www.apf35.fr) ou contacter la Délégation 40, rue Danton, à Rennes - tél. : 02.99.84.26.66.

• Han'dizou 35 est édité au trimestre. Pour celui du 4ème trimestre, merci de transmettre vos informations, réactions ou petites annonces à la Délégation, par téléphone ou par courrier, avant le 10 septembre 2018.

• Bulletin édité par la Délégation APF d'Ille-et-Vilaine : 40 rue Danton, 35700 Rennes.

Tirage : 500 exemplaires

• Directrice de publication : Cécile Cottebrune Desbats

• Comité de Rédaction : Patrick Aubry, Monique Berlan, Jean-Yves Le Houëzec, Philippe Maruelle, Brigitte Parey-Mans, Elisabeth Renaud.

Informations sur ce numéro :

Cécile Cottebrune Desbats  
Tel : 02 99 84 26 66



→ Demande de documentation gratuite et confidentielle sur les legs, donations et assurances-vie



A retourner sous enveloppe affranchie à l'adresse ci-contre.

Je souhaite recevoir votre brochure **Legs, Donations & Assurances-Vie.**

Je souhaite être contacté(e) Les horaires auxquels vous pouvez m'appeler :

M<sup>me</sup>  M<sup>lle</sup>  M. Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Tél. .... E-Mail (facultatif) .....

En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux informations vous concernant, en vous adressant à notre association. Sauf opposition de votre part, les noms, prénoms et adresses de nos adhérents et donateurs sont communiqués à nos services internes et aux organismes liés contractuellement à l'APF.

OUI, J'ADHÈRE AUJOURD'HUI !

Merci de compléter ce coupon et de nous le retourner avec votre règlement sous enveloppe sans affranchir à : Association Libre réponse n° 40301 - 94605 Croisy le Roi Cedex ou à remettre en main propre à votre délégation APF

Vous pouvez adhérer à l'APF et/ou vous abonner au magazine FAIRE FACE via notre site internet [apf.asso.fr](http://apf.asso.fr)

OUI, JE SOUHAITE SOUSCRIRE :

Votre adhésion et votre don complémentaire vous donnent droit à une réduction d'impôts de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

- Cotisation individuelle à l'APF au prix de 25 €
- Cotisation familiale\* :  2 personnes (40 €)
- 3 personnes (45 €)  4 personnes (60 €)
- 5 personnes (75 €)  6 personnes (90 €)

Merci de rajouter sur papier libre, le nom des personnes à affilier.

1<sup>ère</sup> cotisation gratuite pour les moins de 25 ans (justificatif à joindre avec votre bulletin) 0€

1<sup>ère</sup> cotisation gratuite pour les licenciés de la Fédération Française Handisport (FFH) (photocopie de votre carte d'affiliation FFH à joindre avec ce bulletin) 0€

Abonnement d'1 an au magazine FAIRE FACE au tarif préférentiel de 22 € en tant qu'adhérent de l'APF (au lieu de 33 €) €

J'apporte mon soutien à l'APF (facultatif) par un don complémentaire de : €

**TOTAL de mon règlement : €**

\* appartenant au même foyer fiscal

Tarifs valables jusqu'au 31/12/2012

M<sup>me</sup>  M. Nom.....

Prénom .....

N° ..... Rue .....

CP [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Ville .....

E-mail .....

Ci-joint mon règlement par :

chèque à l'ordre de l'Association des Paralysés de France

carte bancaire, merci de nous contacter au : 01 75 64 25 23

En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux informations vous concernant, en vous adressant à notre association. Les noms, prénoms et adresses de nos adhérents et abonnés sont communiqués à nos services internes et aux organismes liés contractuellement avec l'APF. Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient transmises, il vous suffira de nous écrire en précisant vos nom, adresse et numéro d'adhérent ou d'abonné.